



Les lendemains du Conseil



...Gouvernance

Conseil des
commissaires
Le mercredi
25 octobre 2017

Levée de la séance :
20 h 45

www.csportneuf.qc.ca

Résumé des décisions prises par les membres du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf 310, rue de l'Église, Donnacona sous la présidence de monsieur David Montminy

1. Le conseil des commissaires a mandaté le directeur général, monsieur Luc Galvani, d'entamer les démarches auprès du CRDG et de la direction responsable des programmes en formation professionnelle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, afin que la Commission scolaire de Portneuf puisse ajouter à sa carte des programmes le DEP « Préposée ou préposé au retraitement des dispositifs médicaux ».
2. Le conseil des commissaires a autorisé la Commission scolaire de Portneuf à joindre le regroupement CCSR (Collecto), du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018 :
 - pour l'acquisition d'équipement audiovisuel et de solutions numériques interactives, pour un montant maximal de 39 000 \$, renouvelable pour une année;
 - pour l'acquisition d'ordinateurs neufs avec moniteurs, pour un montant maximal de 112 000 \$, renouvelable pour une année.

Le conseil des commissaires a autorisé l'acquisition de gré à gré, auprès de la compagnie Apple Canada, d'une quantité maximale de 125 tablettes numériques iPad pour une valeur maximale de 65 000 \$ avant taxes, en se regroupant avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy et a également autorisé le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de Portneuf, les documents requis.
3. Le conseil des commissaires a accordé à madame Caroline Marcotte un congé sans traitement de 100 %, à compter du 6 novembre 2017 jusqu'au 30 juin 2018, selon les dispositions de la politique de gestion des cadres en vigueur.
4. Le conseil des commissaires a autorisé le paiement d'un montant de 700 \$ comme affiliation au RSEQ. De plus, le conseil des commissaires a mandaté madame Éliane Jobin à titre de déléguée de la Commission scolaire de Portneuf auprès du réseau du sport étudiant de Québec et de la Chaudières-Appalaches.
5. Le conseil des commissaires a adopté les recommandations du comité de répartition des ressources relativement à la répartition des mesures EHDAA.
6. Le conseil des commissaires a reçu le rapport financier 2016-2017 préparé par la firme Bédard, Guilbault Inc. conformément au mandat d'audit donné par le comité de vérification.
7. Le conseil des commissaires a refusé la demande d'empiètement sur une portion de terrain appartenant à la Commission scolaire de Portneuf pour l'installation de la piscine des résidents au 375 avenue Duplain à Saint-Raymond. Le conseil a demandé aux propriétaires de retirer le cabanon empiétant sur le terrain de la Commission scolaire et a désigné le directeur général, M. Luc Galvani, à signer tout document pour donner suite à la résolution relative à l'empiètement de terrain.

8. Le conseil des commissaires a procédé à l'engagement de l'entreprise Fernand Girard ltée pour le contrat de déneigement pour l'école secondaire Louis-Jobin de Saint-Raymond, et ce, pour une année avec 4 possibilités de renouvellement d'une année chacune :

- pour l'année 2017-2018 : 23 995,00 \$ (avant taxes);
- pour l'année 2018-2019 : 24 995,00 \$ (avant taxes);
- pour l'année 2019-2020 : 25 995,00 \$ (avant taxes);
- pour l'année 2020-2021 : 26 500,00 \$ (avant taxes);
- pour l'année 2021-2022 : 26 995,00 \$ (avant taxes).

De plus, le conseil des commissaires a désigné le directeur des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, monsieur Jean-François Lussier, ou le coordonnateur, monsieur Jérôme Marcoux, à signer tout document relatif à ce contrat.

9. Le conseil des commissaires a procédé à l'engagement de l'entreprise Pax Excavation Inc. pour le contrat de déneigement pour l'école primaire Saint-Joseph de Saint-Raymond, et ce, pour une année avec 4 possibilités de renouvellement d'une année chacune :

- pour l'année 2017-2018 : 5 850,00 \$ (avant taxes);
- pour l'année 2018-2019 : 5 967,00 \$ (avant taxes);
- pour l'année 2019-2020 : 6 086,34 \$ (avant taxes);
- pour l'année 2020-2021 : 6 208,07 \$ (avant taxes);
- pour l'année 2021-2022 : 6 332,23 \$ (avant taxes).

De plus, le conseil des commissaires a désigné le directeur des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, monsieur Jean-François Lussier, ou le coordonnateur, monsieur Jérôme Marcoux, à signer tout document relatif à ce contrat.

10. Le conseil des commissaires a approuvé l'état des taxes scolaires dues au 31 octobre 2017 (incluant les intérêts) et mandaté la direction du service à prendre les mesures prévues à la *Loi sur l'instruction publique* pour la perception des arrérages de taxes.

11. Le conseil des commissaires a entériné la recommandation du comité de répartition des ressources de transférer les surplus et/ou déficits aux établissements les ayant générés.

12. Le conseil des commissaires a nommé le vice-président pour agir en remplacement du président au moment de traiter tout point relatif aux ententes scolaires et municipales, et ce, pour l'ensemble des villes et municipalités pour toute la durée du mandat du président à la mairie.

Luc Galvani
Directeur général

Faire fleurir les talents

